

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Mario-Charles Pertusio concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et demandant pourquoi une telle absence des autorités cantonales vaudoises

Rappel de l'interpellation

En préambule et pour rappel, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois cosigné par les autorités genevoises, vaudoises et françaises en décembre 2007, touche un bassin de population de plus de 820'000 personnes, 400'000 emplois, 210 communes et englobe, sur le territoire vaudois, l'ensemble du nouveau district de Nyon, à savoir 47 communes et environ 80'000 habitants.

Depuis de très nombreux mois, M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud est coprésident du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et, à ce titre, il semble important que ce dernier soit présent et par là même représente notre canton au niveau des autorités concernées dans cette collaboration qui est, plus que jamais, d'actualité quand on parle d'aménagement du territoire et de politique de développement économique.

De plus, il semble important que le conseiller d'Etat ayant en charge la politique des transports du canton de Vaud soit également présent comme l'est son homologue genevois, M. le conseiller d'Etat Robert Cramer.

A ce stade, il est important de préciser que les différents services vaudois impliqués, tels que le Service des routes (SR), le Service de la mobilité (SM), le Service du développement territorial (SDT) et le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), soient présents et travaillent de concert avec leurs homologues franco-genevois ainsi qu'avec les techniciens du Conseil régional du district de Nyon.

Toutefois, et c'est le but de mon interpellation, comment est-ce possible, pour ne prendre que deux exemples concrets, que dans un premier cas, lors d'une séance qui s'est tenue à Prangins en novembre 2007 en présence de nombreux syndicats, municipaux et députés vaudois ainsi que du coprésident genevois, M. Robert Cramer qui était à nouveau présent afin d'évoquer l'avancement des travaux avant la signature mentionnée en préambule, à nouveau aucun des deux Conseillers d'Etat vaudois, qui me semble-t-il sont concernés, n'aient été présents.

Dans un deuxième exemple, le 13 novembre dernier dans le cadre d'une séance à laquelle participaient de très nombreux élus vaudois, genevois et français et qui avait pour thème "Economie et développement durable, enjeux et perspectives pour l'agglomération franco-valdo-genevoise", on a pu constater, une fois encore, la présence de deux conseillers d'Etat genevois en la personne de M. Robert Cramer (coprésident) pour l'aménagement du territoire et la politique des transports, et de M. Pierre-François Unger pour ce qui avait trait à la politique économique ; une fois de plus aucun Conseiller d'Etat vaudois n'était présent.

Le seul représentant du canton de Vaud à intervenir officiellement était un employé de l'Association des communes vaudoises (ACV), M. Jean-Baptiste Leimgruber du SELT (adjoind au développement économique).

Sans vouloir expressément revenir sur le passé ainsi que sur les trop nombreuses séances auxquelles les représentants de nos autorités cantonales n'étaient pas présents et, au vu des différentes informations en main de l'interpellant, j'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

"Le bassin de population ainsi que le territoire du nouveau district de Nyon sont-ils moins importants en termes d'aménagement du territoire, de développement économique et de politique de transports que la région lausannoise au travers de la présence marquée, dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), des deux conseillers d'Etat concernés, ce qui expliquerait, mais n'excuserait pas, la présence intermittente de M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud (coprésident du projet d'agglomération avec M. le conseiller d'Etat genevois Robert Cramer) et l'absence systématique de M. le conseiller d'Etat François Marthaler aux différentes séances qui concerne ledit projet ?"

C'est donc dans l'intérêt de l'ensemble des autorités du district de Nyon et de sa population que je pose cette question qui attend une réponse claire.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour la rapidité de la réponse qu'il voudra bien donner à la question posée ci-dessus.

Souhaite développer.

Réponse du Conseil d'Etat

Au yeux du Conseil d'Etat, les cinq projets d'agglomération que sont AFVG (Agglomération franco-valdo-genevoise), le Palm (Projet d'agglomération Lausanne-Morges), Riviera, PAMA (Agglomération Monthey-Aigle) et AggloY (Agglomération yverdonnoise) revêtent une grande importance : en matière de développement économique et d'infrastructures, singulièrement de transports publics. Il est devenu crucial de penser en terme de région et de bassins de population. A aucun moment, le Conseil d'Etat n'a voulu marquer la moindre indifférence au projet AFVG.

Dans le cadre de la répartition de délégations entre le DEC, en charge depuis 2007 du développement territorial, et du DINF, en charge de la mobilité, des transports publics et des routes, les conseillers d'Etat concernés ont décidé que le chef du DEC représenterait le Canton de Vaud au Comité de pilotage de l'AFVG. Cette décision a été prise non seulement compte tenu des importants enjeux en matière d'aménagement du territoire, mais également en terme de développement économique. Les deux chefs de départements se coordonnent étroitement pour le projet AFVG avec l'appui de leurs services respectifs. Ils sont tous fortement engagés dans les différents projets en cours.

En ce qui concerne le comité de pilotage de l'AFVG, le chef du DEC assiste pratiquement à toutes les séances. La liste exhaustive des présences montre que depuis 2005 il a assisté à dix séance sur treize. Il est à relever que la séance du 25 novembre 2008 tombait sur un mardi, donc sur la journée du Grand Conseil. Si le chef du DEC n'a pas pu participer au séminaire du 13 novembre dernier à Genève, réunissant près de 300 élu-e-s et représentant-e-s de la société civile de l'agglomération transfrontalière, c'est que le choix de cette date a été décidé en fonction des disponibilités de son homologue genevois.

Enfin, il faut signaler que le chef du DEC a un rôle très actif dans l'élaboration de la planification territoriale dans l'Ouest du canton. Il préside le COPIL du Plan directeur régional de Nyon, document cadre servant à la fois à nourrir le projet AFVG ainsi que plusieurs schémas directeurs intercommunaux en cours dans le District.

Le chef du DINF est de son côté membre du Comité de pilotage du RER franco-valdo-genevois. Ce comité de pilotage est co-présidé par M. Bernard Soulage, premier vice-président du Conseil régional de Rhône-Alpes en charge des transports, et par M. Robert Cramer, conseiller d'Etat genevois en charge du Département du territoire.

Selon la répartition des compétences en France, c'est en effet la Région qui assume le rôle d'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux. Des représentants des CFF, de la SNCF et de RFF (Réseau ferré de France) et de la Confédération suisse participent aussi à ces rencontres.

Dans ce contexte, le chef du DINF s'est fortement engagé pour promouvoir le développement de la future offre ferroviaire liée à la mise en service de la nouvelle liaison ferroviaire Cornavin - Eaux Vives - Annemasse (CEVA). Il participe avec son collègue genevois aux actions de communication sur le projet.

En outre, le chef du DINF a présenté avec son homologue genevois l'état d'avancement du projet de RER franco-valdo-genevois lors de la conférence de presse conjointe tenue le 13 janvier 2009 et la future offre ferroviaire liée à la mise en service de la nouvelle liaison ferroviaire Cornavin - Eaux Vives - Annemasse (CEVA). Sur le territoire vaudois, une cadence à 15 minutes (actuellement 30 minutes entre Coppet et Cornavin) sera proposée pour les trains RER au départ de Coppet en direction de Cornavin et d'Annemasse avec des prolongements vers Evian, St-Gervais et Annecy, grâce à la réalisation de nouveaux points de croisement à Mies et à Chambésy. De plus, le train RE (RegioExpress) desservant Nyon, Coppet, Cornavin, prolongé à Annemasse, aura une cadence à la demi-heure. Aux heures de pointe, le 2e RE Annemasse - Nyon pourra être prolongé jusqu'à Lausanne. Ces développements sont ainsi très importants pour l'amélioration des dessertes ferroviaires dans le district de Nyon.

Au vu de ces éléments, il apparaît clairement que tant les conseillers d'Etat concernés que les services de l'administration consacrent une attention soutenue et continue au projet AFVG.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 avril 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean